

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 5386

présenté par  
Mme Batho

à l'amendement n° 3911 du Gouvernement

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 22, insérer l'article suivant:**

Supprimer le premier alinéa.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ordonnance exclut les "bioénergies" Outre-mer du bénéfice des exigences de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.